

Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

Procès-verbal de la réunion du 3 mars 2025

Ordre du jour :

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions
2. Echange de vues avec le Premier Ministre sur la Séance de réflexion informelle des dirigeants de l'UE (3 février 2025)
3. Les conclusions de la réunion des chefs de gouvernement européens à Paris concernant l'élaboration d'une position commune sur l'Ukraine et la défense collective (demande de mise à l'ordre du jour - LSAP)
4. 8466 Débat d'orientation sur la stratégie industrielle de défense européenne et le programme pour l'industrie de la défense de la Sous-Commission des Affaires européennes de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région
5. Information sur la réunion des Présidents de la Conférence des Organes Spécialisés dans les Affaires de l'Union - COSAC (Varsovie, 26-27 janvier 2025)
6. Information sur la Conférence interparlementaire sur la stabilité, la coordination économique et la gouvernance au sein de l'Union européenne - SCEG (Bruxelles, 17-18 février 2025)
7. Adoption du tableau des documents transmis par les institutions européennes du 14 au 28 février 2025
8. Divers

Présents : M. André Bauler, M. Gilles Baum, Mme Liz Braz, M. Marc Goergen remplaçant M. Sven Clement, M. Emile Eicher, M. Franz Fayot, M. Marc Goergen, M. André Bauler remplaçant M. Patrick Goldschmidt, M. Gusty Graas, M. Fred Keup, Mme Lydie Polfer, Mme Sam Tanson, M. David Wagner, M. Laurent Zeimet, Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

M. Luc Frieden, Premier ministre
Mme Yasuko Muller, Conseiller diplomatique du Premier ministre

M. Yves Carl, Administration parlementaire
Mme Elisabeth Funk, Administration parlementaire
M. Gérard Thomas, Administration parlementaire
M. Cédric Scarpellini, Administration parlementaire

Excusés : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Sven Clement, M. Yves Cruchten, M. Paul Galles, M. Patrick Goldschmidt, Mme Paulette Lenert, M. Laurent Mosar, Mme Alexandra Schoos, M. Meris Sehovic, Mme Joëlle Welfring, Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

Présidence : M. Gusty Graas, Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions

Les projets de procès-verbal des réunions du 22 janvier 2024, du 26 février 2024, du 11 mars 2024, du 19 mars 2024, du 22 avril 2024, du 29 avril 2024, du 13 juin 2024, du 8 juillet 2024, du 10 octobre 2024, du 25 octobre 2024, du 8 novembre 2024, du 25 novembre 2024, du 20 janvier 2025 (matin), du 20 janvier 2025 (après-midi), du 3 février 2025 et du 4 février 2025 ont été approuvés.

2. Echange de vues avec le Premier ministre sur la séance de réflexion informelle des dirigeants de l'UE (3 février 2025)

Préalablement à sa présentation, Monsieur le Premier ministre Luc Frieden propose de tenir cet échange dans le secret des délibérations. En réponse, plusieurs députés de l'opposition plaident pour plus de transparence, soulignant le droit du public à connaître les grandes orientations de la politique étrangère et de défense. Dans un esprit de compromis, le chef du gouvernement suggère de maintenir la publicité des débats, tout en recourant ponctuellement au secret des délibérations pour des informations spécifiques.

Le Premier ministre expose ensuite les points essentiels de la retraite stratégique sur la défense organisée le 3 février 2025 à Bruxelles. Il s'agissait d'une première retraite de ce type, c'est-à-dire consacrée à des discussions stratégiques et sans conclusions formelles. Il salue cette initiative du

président du Conseil européen, António Costa, et estime que ce format de réunion devrait être plus fréquent. Cette séance a eu lieu dans un contexte particulier, notamment peu avant le troisième anniversaire du début de la guerre en Ukraine. Un consensus s'est dégagé sur la nécessité de renforcer les capacités européennes de défense.

Concernant les relations transatlantiques, le Premier ministre met en lumière leur caractère fondamental dans les domaines stratégiques de la sécurité et de l'économie, tout en insistant sur l'impératif d'entretenir des relations pragmatiques et constructives avec l'administration américaine. Il évoque le soutien historique et substantiel fourni par les États-Unis, en faisant mention de la Seconde Guerre mondiale, ainsi que l'excellence des relations nouées au sein de l'Alliance atlantique depuis sa création en 1949.

Toutefois, le chef du gouvernement luxembourgeois constate que la configuration géopolitique actuelle s'est profondément métamorphosée, l'Europe ayant progressivement vu s'éloigner la Fédération de Russie comme partenaire potentiel à la suite de la crise de 2014, puis de manière irréversible et catégorique avec l'invasion de 2022. Il souligne que la Russie ne peut désormais plus être envisagée comme un interlocuteur fiable sur l'échiquier international. Concernant la Chine, il observe que cette puissance mondiale poursuit invariablement une politique déterminée par ses propres intérêts stratégiques, sans concession aux préoccupations occidentales.

Luc Frieden met ensuite l'accent sur l'impératif pour l'Europe d'affirmer sa position avec plus de détermination, tant dans le domaine militaire qu'économique. Il relève que les premiers dignitaires conviés à Washington n'étaient pas des représentants européens, mais plutôt des dirigeants d'Israël et du Japon, et qu'aucun chef d'État ou de gouvernement de l'Union européenne n'avait reçu d'invitation officielle.

Sur le plan de la défense, un consensus se dégage quant à la nécessité d'accroître la production d'armements et l'acquisition d'équipements militaires. Toutefois, étant donné que de nombreux États membres dépendent actuellement du matériel américain, l'unanimité fait encore défaut sur cette question. La conviction prédominante suggère que si des investissements supplémentaires s'avèrent nécessaires, ils devraient prioritairement servir les intérêts de l'économie européenne, bien que la réalité industrielle révèle souvent une dépendance structurelle à l'importation préalable de matières premières en provenance des États-Unis pour la fabrication d'armements.

Concernant l'Ukraine, le chef du gouvernement met en exergue l'importance pour l'UE d'être pleinement intégrée aux futures négociations diplomatiques. Dans l'analyse européenne de la situation, il apparaissait prématuré, en février 2025, d'adopter une position définitive sur ce dossier complexe, mais l'UE doit se voir garantir une place à la table des négociations, avec une représentation formellement établie et reconnue par les parties prenantes.

Concernant la question très médiatisée du Groenland, il manifeste une position ferme de solidarité avec le Danemark, condamnant la méthodologie déployée qu'il juge inacceptable. Il rappelle le principe fondamental selon lequel toute décision relative à l'avenir territorial de cette région relève exclusivement de la souveraineté de ses habitants. Il continue son propos par une affirmation stipulant que les principes de la Charte des Nations Unies doivent être appliqués universellement, y compris dans le contexte spécifique du Danemark et du Groenland.

Le Premier ministre étend la définition de sécurité au-delà des aspects purement militaires, intégrant les défis spécifiques des États membres possédant d'importantes frontières extérieures ou confrontés aux menaces terroristes et aux risques cybernétiques. Il souligne que l'incident de

sabotage des câbles sous-marins en mer Baltique devrait conduire l'UE à reconsidérer sa stratégie de résilience face à ces vulnérabilités.

Un consensus se dégage sur le renforcement de l'industrie de défense européenne, malgré son coût élevé. Les propositions concrètes n'étaient pas encore finalisées, mais plusieurs pistes ont été évoquées : adaptation du pacte de stabilité pour les pays sans marge de manœuvre budgétaire, utilisation des fonds européens, augmentation des financements de la Banque européenne d'investissement (BEI). Par ailleurs, a été proposé un recours plus ciblé à des fonds privés et l'autorisation pour les banques privées d'investir dans le secteur de la défense.

Le chef du gouvernement luxembourgeois signale qu'un consensus existe sur les orientations principales, mais précise que ces questions feront l'objet d'un examen approfondi lors des réunions prévues dans les semaines à venir. Il indique que la position définitive du gouvernement luxembourgeois demeure en cours d'élaboration, notamment en raison des développements récents.

En conclusion de sa présentation, le Premier ministre réaffirme la position gouvernementale favorable au maintien des relations transatlantiques et souligne la nécessité de renforcer les capacités de l'UE dans les domaines de la sécurité, de l'économie et de l'énergie.

Monsieur le député Franz Fayot (LSAP) motive sa demande d'inscription à l'ordre du jour concernant les conclusions de la réunion des chefs de gouvernement européens à Paris sur l'élaboration d'une position commune relative à l'Ukraine et la défense collective. Il relève la difficulté de suivre les évolutions récentes, particulièrement les événements de Washington qui intensifient la nécessité pour l'UE de renforcer son engagement. Il note que l'Europe prend progressivement conscience de son isolement, les États-Unis considérant le conflit ukrainien comme un enjeu régional européen. Il souligne que les déclarations du Vice-Président américain, J.D. Vance, lors de la Conférence sur la sécurité de Munich, indiquent une remise en question substantielle du partenariat transatlantique par les États-Unis. Le député s'interroge sur les mesures à adopter face à cette situation par les Européens et sur les orientations qu'ils prendront à la suite de la réunion tenue à Londres le 2 mars 2025. À ce stade, il entend qu'une position définitive du gouvernement luxembourgeois n'est pas encore établie.

Madame la députée européenne Isabel Wiseler-Lima (CSV) s'interroge sur la création d'une armée européenne et sur la position française quant à l'éventuel envoi de soldats en Ukraine. Elle soulève également la question de la représentation de l'UE, demandant précisément qui détient la légitimité pour s'exprimer au nom de l'UE dans ce contexte. Par ailleurs, elle s'intéresse au rôle apparemment renouvelé et concret que joue la Grande-Bretagne dans les discussions relatives à la sécurité européenne.

Monsieur le député Marc Goergen (Piraten) exprime des réserves concernant l'idée de réduire les achats d'équipements de défense américains. Tout en reconnaissant l'importance d'une autonomie stratégique européenne renforcée dans le domaine de la défense, il estime qu'il serait hasardeux de déclarer ouvertement une diminution des acquisitions auprès des États-Unis, soulignant que la position américaine ne se limite pas uniquement à la vision de Trump. Concernant l'état des négociations sur l'Ukraine, il s'interroge sur le moment où l'Ukraine pourrait atteindre une position de force lui permettant de négocier avantageusement. Il se

demande si ce moment est réellement imminent, observant que la dynamique actuelle semble plutôt favoriser l'adversaire.

En réponse à la question du député Franz Fayot, Monsieur le Premier ministre Luc Frieden indique qu'à Paris, une position fondamentale s'est dégagée selon laquelle toute décision concernant l'Ukraine ne saurait se prendre sans elle, tout comme aucune orientation sur la sécurité européenne ne peut être déterminée sans l'Union européenne. Le président Macron a d'ailleurs porté ce message lors de sa récente visite à Washington. Le chef du gouvernement précise que cette position consensuelle a été réaffirmée lors des discussions de Londres du 2 mars 2025. Il souligne que si l'UE doit assumer ses responsabilités stratégiques, le soutien américain demeure néanmoins précieux. Il note que les concertations dépassent le cadre strictement européen, avec la participation significative du Canada tant à Paris qu'à Londres, ainsi que la contribution constructive de la Norvège et de l'Islande, partenaires géostratégiques importants. Le Premier ministre réaffirme l'importance capitale de préserver l'alliance avec les États-Unis, partenaire essentiel pour l'OTAN comme pour le Luxembourg.

S'agissant de la question relative à l'armée européenne, le Premier ministre précise que cette thématique n'a pas fait l'objet d'une discussion spécifique, mais qu'un consensus existe quant à l'établissement d'un embryon de force européenne intégrée, visant l'optimisation de la coopération militaire et la rationalisation des acquisitions d'armements. Il évoque la rencontre historique de Bruxelles où, pour la première fois depuis la sortie du Royaume-Uni de l'UE, le Premier ministre britannique a rejoint les chefs de gouvernement de l'UE lors d'un dîner officiel. Ces délibérations sur les enjeux de défense et de sécurité ont mis en lumière l'impératif de consolider la collaboration avec la Grande-Bretagne, nation dotée d'une puissance militaire remarquable. Dans ce cadre, il souligne que seuls le Royaume-Uni et la France disposent de l'arsenal nucléaire parmi les nations européennes. Monsieur le Premier ministre Luc Frieden mentionne également qu'une concertation distincte s'est déroulée à Bruxelles en présence du Secrétaire général de l'OTAN, réaffirmant l'engagement des Européens envers l'Alliance atlantique.

Quant à la question soulevée par le député Marc Goergen, le chef du gouvernement affirme qu'il appartient souverainement à l'Ukraine de déterminer le moment opportun pour engager des négociations. Il observe que la chronologie initialement envisagée a récemment subi une perturbation significative due à l'intervention d'une puissance tierce, et qu'il est désormais impératif d'appréhender cette nouvelle réalité avec objectivité et pragmatisme.

Monsieur le député européen Fernand Kartheiser (ADR) remercie le Premier ministre pour sa disponibilité ainsi que pour l'invitation adressée aux membres luxembourgeois du Parlement européen. Il remet en question l'idée que le président Zelensky serait le seul décideur, soulignant que l'UE et les États-Unis ont également leur légitimité dans ce processus. Il estime que cette approche fragilise la défense européenne et rappelle que l'Europe a ses propres intérêts stratégiques à défendre. Il s'interroge ensuite sur la position exacte de l'UE dans les négociations et questionne la faisabilité de siéger effectivement à la table des pourparlers. Le député européen fait remarquer que l'Europe mène aussi des négociations visant à protéger ses intérêts particuliers et met en doute cette interdépendance qui paraît mener à une impasse diplomatique. Il exprime son inquiétude concernant la possible reprise des liaisons aériennes avec Moscou et ses conséquences

futures, se demandant si le président ukrainien oriente désormais la politique des pays européens. Il critique aussi le manque d'équilibre dans l'approche des sanctions et s'interroge sur les actions concrètes entreprises par les Européens. Il finit son intervention en remettant en cause le principe de « rien sans l'Ukraine ».

Madame la députée Sam Tanson (déli gréng) soulève plusieurs interrogations concernant la réunion extraordinaire du Conseil européen prévue le 6 mars 2025. Elle observe que le Luxembourg n'a pas encore arrêté sa position définitive et s'enquiert de l'orientation qui sera privilégiée lors de cette rencontre, considérant que la défense et l'Ukraine figurent à l'ordre du jour officiel. Elle aborde la question du financement, cherchant à déterminer le rythme d'accélération envisagé, et sollicite des précisions sur l'approche gouvernementale en matière de défense, notamment sur les modalités de considération et de mobilisation des ressources associées. Dans un second temps, elle aborde les perspectives de paix, apportant une nuance importante au concept de « position de force », tout en précisant que cette condition n'est pas actuellement réunie. Elle interroge le gouvernement sur son évaluation quant à la faisabilité de telles négociations. Tout en notant que le Luxembourg aspire au soutien américain, elle questionne la stratégie alternative si ce soutien ne se matérialisait pas. Pour finir, elle fait référence à la position italienne de non-participation à toute intervention impliquant le déploiement de troupes, et demande quelle est la position luxembourgeoise sur ce point spécifique.

Monsieur le député européen Marc Angel (LSAP) évoque la nécessité d'une réflexion approfondie sur la retraite stratégique, ce qu'il qualifie de « défense intelligente » ainsi que les concepts de mutualisation des ressources militaires. Il fait part de son inquiétude en soulignant que les déclarations de J.D. Vance à la conférence de Munich l'ont davantage préoccupé que l'entretien à la Maison Blanche entre les présidents américain et ukrainien. Il met en avant l'importance de consolider également les fondements démocratiques européens, remarquant que tant la Russie que la Chine s'opposent à l'émergence d'une Europe puissante et solidaire. Le député européen alerte sur les risques de déstabilisation interne et, dépassant les seuls enjeux de compétitivité et de défense. Il cherche à s'enquérir sur les formes de collaboration relatives aux droits humains et demande si cette thématique est aussi abordée dans les discussions en cours.

Monsieur le Premier ministre Luc Frieden reconnaît la complexité des questions soulevées qui font l'objet d'une évaluation permanente. Il précise qu'à ce jour, aucune position définitive du gouvernement luxembourgeois n'a été arrêtée.

Concernant la réunion extraordinaire du Conseil européen du 6 mars 2025, il explique qu'elle a été convoquée à l'initiative de plusieurs chefs de gouvernement, dont lui-même. Le président António Costa a finalement décidé d'organiser cette réunion, n'étant pas certain que les 27 États membres partagent les mêmes conclusions, ce qui ajoute à la complexité de la situation. Le chef du gouvernement luxembourgeois affirme avec conviction que l'Ukraine doit continuer à bénéficier d'un soutien, même si d'autres partenaires réduisent leur assistance. Il souligne que les États-Unis n'ont pas encore pris la décision de mettre fin à leur appui à l'Ukraine, et que la position européenne devra être réexaminée à la lumière des développements qui interviendront dans les prochains jours.

En réponse à la députée Sam Tanson, le Premier ministre indique que la question du déploiement de soldats luxembourgeois en Ukraine ne figure pas actuellement parmi les considérations immédiates. Il affirme que pour le Grand-Duché, une telle intervention ne saurait être envisagée qu'exclusivement dans le cadre d'un mandat international reconnu, respectant scrupuleusement les dimensions juridiques et politiques d'une telle décision. Suite aux discussions tenues lors de la réunion de Londres du 5 mars 2025, il observe que la France et le Royaume-Uni procèdent actuellement à l'évaluation de leurs options stratégiques. Néanmoins, il souligne que des interrogations substantielles persistent quant à la définition précise du rôle que pourraient assumer ces forces militaires, notamment concernant la nature fondamentale d'une telle mission. Le Premier ministre indique que ces questions cruciales feront l'objet de consultations approfondies avec ses homologues européens lors des prochaines sessions à Bruxelles.

Pour répondre aux questions posées par le député européen Marc Angel, le Premier ministre rappelle que la paix n'est jamais une réalité absolue, soulignant que des phénomènes comme la haine et le racisme constituent des limitations inhérentes à l'exercice de la liberté. Il fait référence au concept spécifiquement européen de la paix. Sur la question de la réglementation, il met en évidence une divergence significative avec l'approche américaine, ces derniers étant réticents à l'encadrement normatif de l'intelligence artificielle (IA) contrairement à la position privilégiée par l'UE, un débat à considérer dans le contexte d'une présence prédominante des entreprises du secteur sur le territoire américain.

Concernant les dimensions stratégiques et les consultations nécessaires à l'établissement d'une paix durable, il conclut à l'impossibilité d'établir une chronologie précise sur cette thématique, répondant ainsi à la préoccupation exprimée par la députée Sam Tanson.

Madame la députée Sam Tanson (déi gréng) pose une question complémentaire, cherchant à connaître l'évaluation du Premier ministre concernant le calendrier envisagé relatif aux financements et aux dépenses militaires.

Monsieur le Premier ministre Luc Frieden indique qu'il préfère ne pas s'exprimer durant cette phase de réflexion, soulignant l'importance de déterminer d'abord les actions à entreprendre. Il suggère d'attendre des analyses plus approfondies. Il soulève les interrogations essentielles devant guider la réflexion : les motivations sous-jacentes aux acquisitions, la nature précise des équipements nécessaires, les mécanismes de financement envisageables et l'identification des sources budgétaires appropriées. Le chef du gouvernement reconnaît que ces choix seront difficiles à effectuer. Il mentionne aussi que la hausse des dépenses en matière de défense en Grande-Bretagne engendre par exemple une baisse de 0,3% du RNB de la politique de coopération du pays. Il laisse entendre aussi que la BEI devrait également jouer un rôle, notamment dans les infrastructures énergétiques et les énergies renouvelables. Concernant le calendrier précis du financement, il fait référence au Sommet de l'OTAN prévu le 24 juin à La Haye, qu'il qualifie d'événement crucial avec la participation du président Trump.

Monsieur le député européen Charles Goerens (DP) s'interroge sur la stratégie à adopter par l'UE, se demandant s'il est préférable d'agir aux côtés des États-Unis ou indépendamment d'eux. Bien qu'il admette que l'option de collaborer avec les États-Unis semble plus pragmatique, il reconnaît néanmoins que, face aux récents événements, l'idée d'une action européenne autonome ne peut plus être exclue. Il met en évidence la constitution d'une coalition de poids parmi les grandes puissances européennes, dirigée par l'Allemagne, la France et la Pologne. Dans ce cadre, il souligne que les pays de taille plus modeste ne peuvent se permettre de rester passifs. Il exprime des doutes quant à la capacité de déployer des troupes en Ukraine sans le soutien des États-Unis et s'inquiète de la sécurisation du flanc est de l'Europe dans un tel contexte. Le parlementaire réaffirme l'importance de soutenir l'Ukraine dans sa quête de souveraineté, insistant sur la nécessité de préserver le multilatéralisme et le respect du droit international. Quant à la question du financement, il envisage que, dans le pire des cas, l'investissement pour garantir un avenir libre puisse être pris en charge par les générations futures. Il plaide pour que les priorités politiques priment sur les considérations technocratiques de la BEI, rappelant que cette institution appartient aux 27 États membres.

Monsieur le député David Wagner (déli Lénk) souligne que l'aide à l'Ukraine va au-delà du soutien militaire, englobant plusieurs dimensions. Il s'interroge sur l'état actuel de la dette ukrainienne et sur les discussions en cours concernant une éventuelle assistance européenne à ce sujet. Il mentionne également le débat en Allemagne sur la remise en cause du frein à l'endettement pour augmenter les dépenses militaires, avertissant des risques de ce choix au détriment des aides sociales. Il exprime ses inquiétudes quant à la réceptivité des citoyens face à ces lourds investissements militaires.

Madame la députée Liz Braz (LSAP) exprime des doutes quant à l'issue de la réunion extraordinaire du Conseil européen du 6 mars 2025, prévoyant que la Hongrie et la Slovaquie ne soutiendront probablement pas les conclusions. Elle sollicite l'avis du chef du gouvernement sur les stratégies à adopter pour anticiper cette situation lors de la prochaine rencontre.

Monsieur le député Gilles Baum (DP) observe que les délibérations actuelles englobent les 27 États membres de l'UE ainsi que la Grande-Bretagne, la Norvège et l'Islande, mais il souligne l'absence d'un autre acteur stratégique clé de l'Alliance atlantique, à savoir la Turquie. Il se demande à quel point il est prévu d'inclure ce pays dans les concertations à venir.

Monsieur le Premier ministre Luc Frieden indique qu'il n'a pas de réponse précise concernant la question de la dette ukrainienne. Il rappelle que l'aide à l'Ukraine se déploie actuellement sous des formes militaire, financière et humanitaire, et qu'elle contribuera également à la reconstruction future du pays. Toutefois, il précise que la question de la dette ukrainienne n'a pas été abordée lors des récentes discussions. Concernant l'absence de consensus pour le prochain Conseil européen, il explique que cette situation complexe est la raison pour laquelle la convocation a pris du temps. Il souligne que, bien que le sommet revête une importance particulière, l'attention sera également portée sur le contenu des interventions. En l'absence de consensus, il rappelle qu'aucune conclusion formelle ne pourra être adoptée, le Conseil ne pouvant prendre de décisions qu'à l'unanimité des 27 États

membres. Malgré tout, il se montre optimiste, notant que des partenaires tels que le Canada, la Norvège et la Grande-Bretagne, qui partagent largement la vision européenne, représentent un aspect positif de la situation. À propos de la Turquie, il confirme que ce pays participe activement aux discussions, citant notamment la présence du ministre turc des Affaires étrangères à la réunion de Londres. Bien que la Turquie n'ait pas imposé de sanctions contre la Russie, il souligne son importance stratégique, notamment en ce qui concerne la mer Noire, concluant qu'il est bénéfique d'inclure ce pays dans les négociations.

3. Les conclusions de la réunion des chefs de gouvernement européens à Paris concernant l'élaboration d'une position commune sur l'Ukraine et la défense collective (demande de mise à l'ordre du jour - LSAP)

Le point est traité conjointement avec le point qui précède.

4. 8466 Débat d'orientation sur la stratégie industrielle de défense européenne et le programme pour l'industrie de la défense de la Sous-Commission des Affaires européennes de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

Le rapport sous rubrique est adopté par les membres de la commission. Le président de la commission annonce que le débat d'orientation est programmé pour se tenir durant la première semaine du mois d'avril 2025.

5. Information sur la réunion des Présidents de la Conférence des Organes Spécialisés dans les Affaires de l'Union - COSAC (Varsovie, 26-27 janvier 2025)

Monsieur le député Laurent Zeimet (CSV) tient un bref rapport sur sa participation à la Conférence des Organes Spécialisés dans les Affaires Communautaires (COSAC) qui s'est tenue à Varsovie. Il souligne que l'Ukraine a constitué le sujet principal des débats. Les participants ont convenu que l'Union européenne doit renforcer sa solidarité et sa cohésion face à cette crise. Cependant, le député note que malgré ce consensus apparent, l'UE ne démontre pas encore le niveau d'unité et de force nécessaire pour répondre efficacement aux défis actuels.

6. Information sur la Conférence interparlementaire sur la stabilité, la coordination économique et la gouvernance au sein de l'Union européenne - SCEG (Bruxelles, 17-18 février 2025)

Monsieur le député Franz Fayot (LSAP) fait état de sa participation à la Conférence interparlementaire sur la stabilité, la coordination économique et la gouvernance au sein de l'Union européenne (SCEG), qui s'est déroulée à Bruxelles les 17 et 18 février 2025.

Lors de l'une des séances plénières, Mario Draghi a présenté son rapport, soulignant que les tendances identifiées un an auparavant se sont confirmées, avec une intensification des défis, notamment dans les domaines de l'intelligence artificielle et de l'énergie (marché du gaz, exportations, tarifs, dérégulation). Mario Draghi a insisté sur la nécessité d'une réponse commune européenne face à ces défis, rappelant que les problèmes actuels ne sont pas nationaux mais nécessitent plus d'unité. Il a également critiqué la lenteur du processus décisionnel du Conseil des

ministres, soulignant qu'il met en péril l'ensemble du projet européen. Il a averti qu'il n'existait pas d'alternative à l'intégration européenne et que l'Europe devait préserver ses acquis.

Sur le plan financier, il a évoqué un besoin de financement annuel de 800 milliards d'euros, auxquels s'ajouteraient les dépenses en défense, et a plaidé pour un renforcement du marché des capitaux et du marché intérieur. En matière de climat et d'environnement, des voix se sont élevées pour signaler les limites de la politique actuelle, tout en soutenant le modèle de croissance verte et la coopération renforcée pour une meilleure prise de décisions.

7. Adoption du tableau des documents transmis par les institutions européennes du 14 au 28 février 2025

Le tableau sous rubrique est adopté avec le reclassement du dossier COM(2025)47 en tant que « A ».

8. Divers

Monsieur le député Laurent Zeimet (CSV) revient sur sa participation au *Global parliamentarians network to support Ukraine (U4U)*, qui s'est rendu à Kyiv les 24 et 25 février 2025.

La délégation incluait des parlementaires hongrois et slovaques de l'opposition qui ont souligné que les positions de leurs gouvernements ne représentent pas l'opinion de tous leurs concitoyens. L'Ukraine subit actuellement de fortes pressions diplomatiques pour conclure un accord avec les États-Unis, position renforcée par la présence de Boris Johnson qui encourageait les Ukrainiens d'aller dans ce sens. Le président Zelensky, recevant la délégation, a exprimé sa gratitude pour le soutien des États membres de l'Union européenne. Les discussions ont notamment porté sur la possibilité d'utiliser les avoirs russes gelés pour financer la reconstruction et la relance économique ukrainienne, sujet prioritaire pour l'avenir du pays.

Procès-verbal approuvé et certifié exact
